

Vocabulaire - Terminale

QUELLES INÉGALITÉS SONT COMPATIBLES AVEC LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALES ?

Inégalités : différences qui se traduisent par un avantage ou un désavantage économique ou social.

Inégalités économiques : inégalités de revenu, de patrimoine et d'accès au crédit

Inégalités sociales : inégalités d'accès à certaines pratiques sociales ou conditions de vie

Justice sociale : ensemble des normes sociales qui définissent la répartition des ressources entre les membres d'une société

Discrimination : fait de distinguer et de traiter un individu ou un groupe d'individus différemment d'un autre individu ou du reste de la société. (Inégalité illégale)

Egalité des chances : tous les individus ont la même probabilité d'accès à l'ensemble des positions sociales

Egalité de droits : tous les individus doivent être traités également par la loi
Inégalités : différences qui se traduisent par un avantage ou un désavantage économique ou social.

Egalité des situations : suppression de toutes formes d'inégalités économiques et sociales

Utilitarisme : Conception de la justice sociale qui consiste à maximiser le bonheur total de ses membres (utilité)

Libertarisme : Conception de la justice sociale qui consiste à

Egalitarisme libéral : conception de la justice sociale qui privilégie l'égalité réelle des chances en tenant compte des avantages et des handicaps des individus au départ de la « course » sociale

Egalitarisme strict : conception de la justice sociale qui consiste à proner une égalité totale des ressources entre les individus

Protection sociale : ensemble des mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux.

Prélèvements obligatoires : impôts, taxes et cotisations sociales (ensemble des versements effectués aux organismes sociaux)

Revenus de transfert : prestations sociales versées aux ménages par les administrations publiques.

Assistance : les droits sociaux sont liés à une situation sociale.

Assurance : les droits sociaux sont liés au versement de cotisations des mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux.

Services collectifs : prestations en nature, à vocation universelle, fournies par les pouvoirs publics.

Redistribution verticale : opérée depuis les ménages à hauts revenus vers des ménages moins aisés. (Robin des Bois)

Redistribution horizontale : depuis les ménages non exposés au risque vers les ménages exposés.

Légitimité : action de l'Etat approuvée par une grande partie de la population

Fiscalité : système de prélèvement d'impôts et de taxes.

Consentement à l'impôt : l'impôt est considéré comme juste par une grande partie de la population

Fiscalité : système de prélèvement d'impôts et de taxes.

Désincitation : situation où l'action de l'Etat détourne du travail.

OUTILS STATISTIQUES DE MESURE DES INÉGALITÉS

Courbe de Lorenz : représentation graphique de la répartition des richesses (revenus et ou patrimoine). Plus la courbe est proche de la bissectrice, plus la répartition est égalitaire et inversement.

Coefficient de Gini : coefficient compris entre 0 et 1, qui indique si une ressource est répartie de façon égalitaire (0 : égalité parfaite) ou inégalitaire (1 : inégalité totale).

Rapport interquantile : coefficient multiplicateur qui compare les richesses d'un groupe de personnes les plus pauvres à un groupe de personnes les plus riches.

Top 1 % : désigne le centième de population la plus favorisée.